

PJG le 16 décembre 2021,

Négociation Salariale et Négociation Annuelle Obligatoire 2022

La négociation salariale s'est déroulée le mardi 7 décembre 2021. Notre organisation syndicale a revendiqué dans ses propositions les retours exprimés par les salariés. Nous avons mis la direction devant ses responsabilités en restant cohérant avec les demandes des salariés exprimées à travers notre enquête salariale annuelle. Le résultat de la négociation salariale 2022 doit être un tremplin pour les années à venir :

- Augmentation générale de 2,2%
- Plancher de 60 €
- Prime fiscalisée et sociabilisée de 1000€
- Une augmentation individuelle pour < K290 : BC 1%, MC 1,5% Pour les coefficients ≥ K290 : BC - 1%, TBC - 1,2%, BC - 1,5%
- Une enveloppe de 4,2%
- Pour l'attribution du coefficient 340B pour les techniciens et agents de maîtrise : un minimum de 2 notations « MC » au cours des 5 dernières années sera requis.

Sur cette base, Force Ouvrière sera signataire de l'accord salariale 2022.

En ce qui concerne la négociation annuelle obligatoire, l'organisation syndicale FO constate qu'une nouvelle fois, la direction n'a pris que la très grande majorité des sujets qu'elle souhaite traiter en 2022 :

 télétravail, forfait jours pour les cadres, handicap, accord CSE, droit syndical, plan d'épargne retraite par capitalisation, gestion des emplois et parcours professionnels (GEPP). Le seul point que la direction a retenu est un échange de vue sur les dépôts pour l'anticipation du personnel posté.

Notre organisation syndicale est sur tous les fronts pour défendre et porter les revendications de l'ensemble des salariés du groupe.

Les représentants FO du groupe Exxon Mobil vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année, ainsi qu'à vos proches.

Vous pouvez nous suivre : Blog Force Ouvrière ExxonMobil